COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bouguenais, le 11 septembre 2020

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE A BOUGUENAIS – SAMEDI 12 SEPTEMBRE

REACTIONS DE SANDRA IMPERIALE, MAIRE DE BOUGUENAIS

Depuis plusieurs semaines, la circulation de la Covid-19 s'intensifie en Loire-Atlantique. Le taux d'incidence a dépassé le seuil d'alerte des 50 cas testés positifs sur 100 000 habitants. Quand ce taux atteint 70, le masque devient obligatoire.
L'évolution défavorable et rapide de la situation sanitaire est particulièrement importante dans 5 communes du département, Nantes, Saint-Herblain, Saint-Sébastien-sur-Loire, Saint-Nazaire et à Bouguenais. **Afin de limiter la propagation du virus, le Préfet a décidé de renforcer les mesures sanitaires, en rendant le port du masque obligatoire sur l'espace public, partout à Bouguenais à compter du samedi 12 septembre, 8h**.

Pour garantir à tous des conditions de santé et de sécurité, la Ville de Bouguenais se mobilise et a pris des mesures dès cet été pour le port du masque obligatoire sur les marchés de plein air et sur le site naturel de loisirs de Roche Ballue.

Madame Le Maire accompagnée de la Direction Générale **réactive la cellule politique et technique** mise en place dans la gestion de la crise sanitaire.

« *J'ai tenu à réunir les Elus et les services municipaux dès le jeudi 10 septembre pour faire le point sur la situation sanitaire et m'assurer de la mobilisation de tous pour accompagner les décisions prises par le Préfet. La meilleure des protections est en permanence le respect des gestes barrières et de la distanciation physique. Accompagnée des services et de l'équipe municipale, je mettrai tout en œuvre et c'est de notre responsabilité, pour limiter la propagation de l'épidémie. Je compte sur chaque Bouguenaisien, Bouguenaisienne pour adopter une attitude responsable. Porter le masque c'est protéger les plus vulnérables. La crise sanitaire a déjà de forts impacts sociaux et économiques, qui seraient encore aggravés si un nouveau confinement était mis en œuvre. Aussi le port du masque partout et par tous est une mesure indispensable* », Sandra Imperiale, Maire de Bouguenais.

CONTACTS PRESSE
Direction Générale des Services – 02 40 32 29 27
Service Communication – 02 40 32 29 45 – communication@ville-bouguenais.fr

Eléments complémentaires d'information

1- Port du masque obligatoire sur l'espace public

Le port du masque et les règles de distanciation physique font partie des mesures de protection individuelle et collective. Le port du masque est désormais **obligatoire sur tout le territoire de Bouguenais.** Cette mesure s'applique à **toute personne à partir de l'âge de 11 ans**. La préfecture rappelle que le non-port du masque dans les espaces où celui-ci est obligatoire par décret ministériel ou arrêté préfectoral est puni d'une contravention de 135€.

2- Protocole sanitaire dans les écoles

Les établissements scolaires continuent d'accueillir les élèves dans le respect du protocole sanitaire en vigueur. En partenariat avec l'Education Nationale, les services municipaux se mobilisent pour mettre en œuvre les recommandations de fonctionnement : limiter les regroupements et croisements importants des enfants, organiser des récréations décalées, renforcer l'entretien et désinfection des locaux…

Seul le préfet peut prendre la décision de fermer une classe, un niveau ou un établissement dans son ensemble, sur proposition de l'autorité sanitaire et en lien étroit avec l'inspection d'académie.

3- Activités associatives, festives et commerciales

Tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public est organisé dans des conditions de nature à permettre le respect des gestes barrières. En cette période de rentrée, les **Elus et services municipaux rappellent aux associations de veiller aux consignes sanitaires lors des inscriptions aux activités.** Les règles de distanciation physique doivent s'appliquer dans les commerces, les lieux de restauration et de façon générale dès lors qu'il y a un rassemblement.

4- S'entraider et bien vivre ensemble

Dans un souci de maintien du **lien sanitaire et social**, la Municipalité porte une attention particulière aux personnes âgées et/ou isolées. Le **registre** mis en place dans le cadre du plan « canicule » continue d'être actualisé. Le Centre Communal d'Action Sociale prendra contact avec ces personnes pour dispenser informations et conseils. Des contacts réguliers se poursuivent avec les deux **EHPAD de la commune** : résidences Croix du Gué et Beaulieu. Et pour organiser la **solidarité**, la Municipalité souhaite formaliser la constitution d'une **réserve communale de sécurité civile mobilisable**. Vous avez du temps, des compétences, contactez le 02 40 32 29 29 pour vous rejoindre le dispositif d'entraide.

5- Dépistage Covid-19

En cas de suspicion de Covid19, il est essentiel de **se faire dépister rapidement**. La « zone rouge » signifie aussi de renforcer les mesures de dépistage, tracing et d'isolement.

Les tests PCR (par voie nasale ou salivaire) sont totalement pris en charge par l'assurance maladie et ne nécessitent pas de prescription d'un médecin. Il est nécessaire de prendre rendez-vous avant de vous rendre au laboratoire. Plusieurs centres de prélèvement à proximité de Bouguenais pratiquent ces tests en drive à Bouaye, Rezé… Cartographie sur www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

Un numéro vert répond en permanence à vos questions, 24h/24 et 7j/7 **: 0 800 130 000**.

J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 ? Je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU - Centre 15.